



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

2 avril 2013

### PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Monsieur Michel Côté :

- 1) Qui sont les personnes qui ont été nommées sur le Comité de négociation pour la gestion des matières de la MRC de la Haute-Gaspésie?

Réponse du maire :

- Monsieur Claude Canuel, maire
- Monsieur Gilles Malouin, directeur général
- Monsieur Steve Girard, conseiller
- Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable ou, en cas d'absence, monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire.

- 2) Quels éléments restent-ils à négocier avec la MRC de la Haute-Gaspésie?

Réponse du maire :

Il est important de rappeler qu'aucune décision officielle n'a été prise quant à l'acceptation, au LET de Matane, des déchets provenant de la MRC de la Haute-Gaspésie. Par contre, la Ville de Matane leur a transmis une résolution afin de leur faire part de notre intérêt à les accueillir, puisque cela permettrait à la Ville de réduire ses coûts fixes d'opération (coût à la tonne) sans toutefois diminuer la durée de vie du LET.

Les points sur lesquels porteront les négociations touchent principalement l'établissement d'un système de péréquation et de compensation pour les coûts de transport.

- 3) Est-ce qu'un plan de communication a été établi afin de transmettre l'information au public et éviter des situations comme celles qui se sont produites lors de l'ouverture du LET?

Réponse du maire :

Du côté des communications, l'emphase sera mise sur la 3<sup>ème</sup> collecte, toutefois, la responsable aux communications, Mme Anne Dionne, travaille déjà sur le plan de communication à mettre en place dans l'éventualité où la Ville de Matane en venait à accepter les matières résiduelles provenant de la MRC de la Haute-Gaspésie.

- 4) Est-ce que la mise en place de la 3<sup>ième</sup> collecte (matières organiques) est toujours prévue pour 2013?

Réponse du maire :

On préfère ne pas s'avancer pour l'instant à ce sujet. Il y a trop d'impondérables.

- Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- 1) Est-ce que les 2 propriétés des Ursulines près du Cégep ont été vendues?

Réponse du maire :

Je ne sais pas si les deux propriétés ont été vendues, mais il est certain qu'une portion des terrains leur appartenant a été vendue.

- Madame Guylaine Tanguay :

- 1) Quelles modifications ont été apportées à la réglementation concernant les ventes de garage?

Réponse du maire :

Des périodes pendant lesquelles les ventes de garage sont autorisées ont été ajoutées. Plus précisément, il sera dorénavant possible de tenir des ventes de garage aux périodes suivantes :

- Le vendredi, le samedi et le dimanche précédant la Journée nationale des Patriotes;
- Le dernier vendredi, le dernier samedi et le dernier dimanche du mois de mai;
- Le dernier vendredi, le dernier samedi et le dernier dimanche du mois de juin;
- Le dernier vendredi, le dernier samedi et le dernier dimanche du mois de juillet;
- Le premier vendredi, le premier samedi et le premier dimanche du mois d'août;
- Le vendredi, le samedi et le dimanche précédant la Fête du Travail.

- 2) Est-ce qu'il est nécessaire d'obtenir un permis de la Ville pour couper des arbres sur notre propriété?

Réponse du maire :

De mémoire, il est nécessaire de faire une demande de permis auprès du Service de l'urbanisme de la Ville de Matane.

**PRÉCISIONS : Un propriétaire doit, en vertu du règlement numéro VM-95 de la Ville de Matane, obtenir un certificat d'autorisation d'aménagement de terrain lorsqu'il veut procéder à l'abattage d'arbres sur sa propriété. Le coût du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres est de 10 \$.**